

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS862

présenté par
M. Dharréville et M. Monnet

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« avec l'accord du demandeur d'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à associer étroitement le demandeur d'emploi à l'actualisation du contrat d'engagement.